

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

ARRONDISSEMENT
DE CHATEAUDUN

Le treize avril deux mil vingt-trois
A vingt heures

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Benoît GESLIN, Maire.

MAIRIE DE
BOUVILLE

Date de convocation :
06 avril 2023

Étaient présents :

GESLIN Benoît

LECOEUR Frédéric

ANJUERE Christelle

Nombre de membres
en exercice : 14
Présents : 09
Votants : 10

SAISON Martine

GARNIER Alain

MARCHAND Jean-Yves

GALLOU Benoît

CAVART Josselin

RUBY Carine

Absents représentés :

NOUVELLON Laure

Madame Laure NOUVELLON
donnant pouvoir à Monsieur
Benoît GESLIN

LARDY David

CHARPENTIER Gilles

Monsieur Gilles
CHARPENTIER donnant
pouvoir à Madame Benoît
GALLOU

Absents excusés :

MONCEAUX Fabien

Monsieur David LARDY
donnant à Madame Carine
RUBY

Absents excusés :

SAISON Marion

Secrétaire de séance :

MARCHAND Jean-Yves

OBJET :

Vu l'arrêté Préfectoral n° ICPE 4861 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande formulée par la SAS CHAMP EOLIEN DE LA CROIX NOLLET en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de BOUVILLE.

N°2023-20

L'enquête publique a lieu du 14 mars à 9h00 au vendredi 14 avril 2023 à 19h00 à la commune de BOUVILLE.

PROJET EOLIEN :

SAS CHAMPS
EOLIEN DE LA
CROIX NOLLET
SITUE SUR LA
COMMUNE DE
BOUVILLE

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête. L'avis ne pourra pas être pris en considération, si les membres du Conseil Municipal ne donne pas son avis dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Benoît GESLIN Maire de Bouville, informe le Conseil Municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet

Benoît GESLIN Maire de Bouville propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer par un vote à bulletin secret sur ce projet

Le conseil municipal après en avoir délibéré à bulletin secret,

Nombre de votants : 10

Monsieur Jean-Yves MARCHAND ne prend part au vote ni à la discussion ayant des intérêts personnels.

Monsieur Josselin CAVART ne prend part au vote ni à la discussion ayant des intérêts personnels.

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 028-212800577-20230413-2023_20_COM-DE

Suffrages exprimés : 08

Pour : 06

Contre : 02

Abstention : 02

Délibération
rendue exécutoire
par publication ou
notification

A la Majorité,

EMET un avis favorable pour le projet du Parc éolien « SAS CHAMP EOLIEN DE
LA CROIX NOLLET »

à compter du 20/04/2023 **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces qui se rapporte à ce
Le Maire dossier.



Benoît GESLIN

Maire de Bourville

